

**FRAIS DE STATIONNEMENT**

En vigueur le 1er janvier 2020

Les parcs de stationnement sont bien éclairés et on y patrouille au hasard, 24 heures sur 24.  
Il est cependant impossible d'y brancher son véhicule.

**STATIONNEMENT PUBLIC**

(Stationnement de courte durée).  
Paiement avec numéro de plaque

\*\*Paiement avec numéro de plaque.

2 \$ l'heure (maximum de 4  
heures stationnement)

Permis annuel de stationnement  
(utilisation des deux parcs) : \$960.00\$

Taxes incluses.

Stationnement principal (stationnement longue  
durée) Paiement avec numéro de plaque

\*\*Paiement avec numéro de plaque.

2 \$ l'heure

16.25\$ Par jour (pour toute période de 24 heures)

89.50\$ Hebdomadaire (pour toute période de 7 jours)

960.00\$ Permis annuel de stationnement  
(utilisation des deux parcs)

Taxes incluses.

Stationnement secondaire (stationnement de  
longue durée) Paiement avec numéro de plaque.

\*\*Paiement avec numéro de plaque.

2 \$ l'heure

13.00\$ Par jour (pour toute période de 24 heures)

71.50\$ Hebdomadaire (pour toute période de 7 jours)

960.00\$ Permis annuel de stationnement  
(utilisation des deux parcs)

Taxes incluses.